Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE - - *Numéro 3.28* — *TELEPHONE*

A propos de jugements

Nous avons fait connaître les jugements rendus jeudi dernier par M. de Renty, en ce qui concerne le repos hebdomadaire.

Notre rédacteur en chef a dit ce qu'il en pensait et annoncé qu'il apporterait prochainement une solution pratique au problème posé.

Nous n'y serions donc pas revenu, si deux lettres — fort intéressantes — n'étaient parvenues à notre bureau, au sujet de ce même repos.

« Citoyen, écrit le premier correspondant, le jugement rendu l'autre jour par le président du tribunal de simple police marche absolument contre l'esprit de la loi. Celle-ci a été votée pour forcer l'employeur à donner repos, tous les sept jours, à ses employés et pour obliger ceux-ci à chômer pendant vingt-quatre heures consécutives, toutes les semaines. Dans la pensée du législateur, ce repos était, non seulement légitime, mais, aussi, absolument nécessaire aux travailleurs ; donc, si on leur permet de travailler le septième jour chez un autre patron, on commet une mauvaise action ressemblant assez à celle qui consisterait à regarder un désespéré se suicider sans faire le moindre geste pour l'en empêcher.

» Il est des limites aux forces humaines, déclare la loi, ces limites ne doivent, en aucun cas, être dépassées.

» Peu importe, répond le jugement rendu à Roubaix, l'ouvrier a le droit de travailler une année durant, toute sa vie, même, sans repos, si cela lui plaît. La loi n'a pas voulu le protéger contre lui-même.

» Si la Cour de cassation, devant laquelle le ministère public s'est aussitôt pourvu, admet cette manière de voir, nous perdons toutes les bénéfices de cette loi ouvrière faite, surtout — c'est ma ferme conviction — pour supprimer, partiellement tout au moins, le chômage qui devient de plus en plus envahissant. »

Les réflexions de notre correspondant sont très justes. La solidarité ouvrière devrait dicter leur conduite aux employés de toutes catégories. Le mot d'ordre devrait être donné à tous ceux qui travaillent : aucun ne devrait se présenter le jour de repos pour travailler dans un autre établissement. Dans ce cas, les patrons seraient obligés d'avoir recours à des sans-travail, et on augmenterait ainsi le nombre des non-chômeurs.

La seconde lettre qui est un peu la répétition de la première et qui conclut dans le même sens, traite du repos hebdomadaire, dans les tramways.

« A Lyon, y lisons-nous, les employés de la Compagnie O. T. L. ont le repos hebdomadaire depuis le 1er octobre, et tout le monde s'en trouve bien, surtout les nouveaux employés, appelés « remplaçants ».

Ici wattmen et receveurs aiment mieux s'éreinter que de prendre le repos légal, bien entendu, les administrateurs en sont ravis.

Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que l'inspection des ponts et chaussées et celle des mines, ne donnent aucun ordre pour faire cesser cet état de choses. — R. L.

DEDIE A M. MERRHEIM

Au cours de la réunion de dimanche, le Syndicat des Mécaniciens et Métallurgistes s'est vu dans l'obligation de voter un blâme à un de ses membres. Cet ouvrier était accusé d'avoir fait tort à un camarade et, en même temps, à toute la corporation, en acceptant un salaire de 25 francs pour un emploi payé 45 à son prédécesseur.

Le syndiqué qui s'entend si bien à faire diminuer les salaires, se nomme Merrheim, il est frère de Merrheim de la Confédération du Travail, qui, au Congrès d'Amiens, accusait le Syndicat textile d'avoir provoqué la diminution du traitement des tisserands.

CHUTE AU THEATRE

Dimanche soir, au théâtre des Variétés, rue Lacroix, une spectatrice est tombée et a été assez gravement blessée.

Il était dix heures environ, Mme Pardonne, âgée de 63 ans, et demeurant rue Paul-Bert, se hâtait pour rejoindre sa place. En passant dans la galerie, elle glissa et roula sur le plancher.

On se précipita pour lui porter secours et, comme elle se plaignait de douleurs internes, ses parents s'empressèrent de la reconduire à son domicile pour la faire visiter par un médecin.

CARE AUX PAVES !

M. Jules Fournanoir, âgé de 50 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, regagnait son domicile dimanche soir, lorsqu'arrivé près de son habitation, il tomba si malheureusement sur la chaussée qu'il se brisa la rotule droite.

M. le docteur Lepoutre, qui lui a donné des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

FANTAISIE DE POCHARD

Hier matin, Jean-Baptiste Dujardin, âgé de 36 ans, chaudronnier, demeurant, place du Progrès, 27, n'ayant aucune envie de travailler, crut devoir fêter saint-lundi. Il se promena à travers les rues de la ville, visita de nombreux estaminets, tant et si bien que sa raison s'envola complètement.

Au cours de ses pérégrinations, il se trouva près de la barrière située à l'extrémité de la rue Boucicaut. Voyant la porte du domicile de la garde-barrière ouverte, Dujardin ne trouva rien de mieux que d'y entrer. La garde qui était dans sa cuisine allaitant un jeune bébé fut toute saisie en apercevant le pochard. Elle croyait avoir affaire à un malfaiteur et se mit à pousser des cris déchirants.

Plusieurs personnes attirées par ses appels accoururent en toute hâte, s'emparèrent du poivrot, le passèrent consciencieusement à tabac, et le conduisirent au poste du troisième arrondissement où après avoir cuvé sa boisson il s'est vu dresser un long procès-verbal.

MANGEUR D'AGENTS

Dans la nuit de dimanche à lundi, les agents Friess et Dubus, descendaient la rue de la gare au moment exact ou un groupe de jeunes gens, tous plus ou moins éméchés, la remontait en chantant.

Ils s'approchèrent et voulurent mettre fin à ce concert discordant.

Furieux de cette intervention Edouard Derouet, demeurant rue de l'Alma, se planta devant les représentants de la force publique et, les poings sur les hanches, s'écria :

Faut pas faire les malins v' savez, à moi tout seul j' vous mangero tous les deux.

Pour lui prouver le contraire, les agents le prirent au collet et, malgré sa résistance et ses injures l'emmenèrent coucher au violon.

Il s'est vu dresser procès-verbal pour outrages et ivresse.

VOL DE BICYCLETTE

La série des vols de bicyclette continue, et les imprudents pédards s'obstinent à laisser leurs machines aux portes des estaminets ou des maisons dans lesquelles ils doivent entrer.

Dimanche après-midi, M. Christian Janssens, demeurant rue Hoche, 22, avait laissé sa bécane sur le trottoir pour entrer dans un estaminet de la rue de Flandre.

A sa sortie, il put constater que le trottoir était à sa place, mais que la bicyclette n'était plus sur le trottoir.

Il est allé faire part de cette disparition au commissariat du 4e arrondissement.

A QUI LES PARAPLUIES ?

Le jeune Marcelin Descamps, 13 ans, demeurant, rue Saint-Omer, a trouvé hier matin vers 11 heures, rue du Brandeloire, deux parapluies.

ENCORE LES BALS

Dans notre ville, il n'y a pas de bal sans discussion, coups de poing ou coups de couteau.

Dimanche soir, c'est au bal Delgrange, rue des Longues-Haies, que la rixe s'est produite. Elle a eu lieu entre rôdeur et agents, et l'un de ces derniers a été blessé au visage.

Les agents Patin et Herkenrath, étant de service à ce bal, s'apercevaient, depuis un moment, qu'un danseur quelque peu pris de vin causait un véritable scandale dans l'établissement. Ils crurent bientôt devoir intervenir et le mirent à la porte.

Cette expulsion eut le don de déplaire énormément à Emile Betiène qui, s'élançant vers les agents, armé d'un coup de poing américain, en porta un coup violent à l'agent Patin.

Celui-ci n'était pas encore revenu de sa surprise et son collègue n'avait même pas eu le temps de s'interposer que l'agresseur était déjà loin.

Il n'a pu être rejoint.

L'agent Patin est blessé à la joue droite et au nez, mais ses blessures ne présentent aucun caractère de gravité.

UN GROS SUCCES

C'est celui qu'obtient partout en ce moment la nouvelle édition du COURRIER DE LYON. Rien d'étonnant à cela, car le COURRIER DE LYON est une œuvre des plus dramatiques, d'une poignante réalité, qui émeut et passionne profondément.

Le 2e double fascicule illustré de 64 pages est vendu « exceptionnellement » partout aujourd'hui dix centimes. 015.4.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Lundi vers dix heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une chambre du premier étage de l'estaminet Florimond Sealbert, rue de l'Ommelet, 31.

Le feu a été combattu avec l'aide des voisins.

Les pompiers arrivés sur les lieux du sinistre n'ont pas eu à intervenir.

Les causes de l'incendie sont inconnues, les dégâts évalués à 200 francs sont couverts par une assurance.

A dix heures et demie tout était terminé.

MAUVAIS ESCALIER

Henri Gaby, [illegible], rue de l'Alma 134, une maison [illegible] escalader et qui est assez traître que le pavé roubaisien.

Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi il montait vers son appartement mais, ayant mal calculé ses distances, il manqua la marche et dégringola.

Le docteur Labbe, requis pour lui donner des soins, a relevé plusieurs blessures à la figure. Il déclara que son état n'est pas grave du tout.

EPAVES DE LA RUE

L'agent Souffet a trouvé samedi dernier, une montre en argent pour dame.

M. Dhuilly, demeurant rue de Lille 103, a trouvé une clef de sûreté qu'il a déposée au bureau central.

Mlle Clémence Baudrin, demeurant rue Boeroi, 10, a trouvé, dimanche, place Sainte-Elisabeth, une boucle d'oreille en or avec brillant.

M. Louis Derwastelaere, demeurant rue Meyerbeer, 15, a trouvé un trousseau de 4 clefs qu'il a déposé au 1er arrondissement.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

A la société anonyme Saint-Antoine, M. Maurice Simaeys, 33 ans, chauffeur, demeurant à Tourcoing rue Cadeau, cour Coiteau 2, s'est fait des plaies à la jambe gauche et des contusions à la cuisse droite en tombant. 15 jours de repos.

Chez MM. Galerel et Lersignol, M. Jean-Baptiste Leblond, 31 ans, manœuvre, demeurant, rue de la Bedoute 29, s'est fait une plaie au pied droit en marchant sur un clou. 15 jours de repos.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY

Brillante représentation dimanche au théâtre du Fontenoy. LES MYSTERES DE PARIS, superbe drame en 5 parties et 11 tableaux a été rendu d'une façon impeccable par l'excellente troupe de M. Paul Douai. M. Marcel-Benet a obtenu un succès considérable dans le rôle de Férand qu'il a rendu en grand artiste. MM. O. Kervan, Morval, Vallbert, Denehez, Robert ; Mmes Bremont, Delza, Morval, Vandamme, Dorval, ont tenu leurs rôles à la satisfaction de tous. Excellente mise en scène qui fait honneur au régisseur.

La soirée s'est terminée par LES CHARBONNIERS, opérette qui a été un véritable succès pour Mlle Jane Brémont, excellente chanteuse et MM. O. Kerman, Thiret et Vallbert qui ont largement contribué à la bonne interprétation de cette pièce.

***

Le jeudi 22 novembre 1906, à 8 heures trois quarts, la tournée du théâtre réaliste de Paris donnera une unique représentation de : POUR UNE NUIT D'AMOUR, étude de dévergondages mondains de J. de la Vandère, d'après Emile Zola. LA DOT DE VIRGINIE, comédie de mœurs provinciales de MM. Yves Mirande et René Guy. LA VACHE, un acte réaliste du maître Jean Sostène.

SA CROTTE, de MM. Eugène Héros et Harry Blount. ELLE MARCHE, comédie humoristique de M. Auguste Beuscher.

Nous avons le vif plaisir d'annoncer à nos lecteurs la prochaine représentation sur notre Théâtre, de la Tournée des *Folies Dramatiques*, célèbre opérette-bouffe en 5 actes, d'Hervé ; et de *La Tour de Nesle à Pont-à-Mousson*, parodie-vaudeville en 5 actes, du fameux drame de Dumas, par l'excellente troupe parisienne dirigée par M. Marius Borel.

THEATRE-HIPPODROME

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE, avec Mlle Thési Borgos, du Vaudeville.

C'est dimanche prochain 25 novembre que l'excellente tournée Vast nous donnera, en matinée à 3 heures et demie, *Le Roman d'un jeune homme pauvre*, la belle pièce dramatique d'Octave Feuillet, avec le concours de la charmante Mlle Thési Borgos, du Vaudeville, la jeune artiste que l'on vient d'applaudir chaleureusement dans *La Dame aux Camélias*. Elle sera entourée d'artistes des principaux théâtres de Paris, et la représentation sera très brillante. C'est un gros succès assuré.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 19 novembre 1906

Naissances. — Jeanne Minnens, rue Blanchemaille. — Georgette Verbeck, rue Mackellerie. — Valentine Deffrennes, rue Vigne, cour Ste-Thérèse, 11. — Pierre Mercier, rue Alma, Fort Frasez, 33. — Raymond Delporte, rue Blanchemaille. — Valentine Brantegem, rue Blanchemaille. — Honoré Hamel, rue Soubise, 18. — Félix Decraene, rue Alger, 11.

Décès. — Gustave Vankemmel, 22 ans, chapelier, rue Filatures, cour Cornil, 1. — Ernest Maes, 44 ans, chaudronnier, rue Blanchemaille. — Jules Meusson, 33 ans, rentreur, rue Blanchemaille.

Contre la **CONSTIPATION** et ses conséquences
Véritables **GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK**
ASSAINISSEMENT de l'INTESTIN — Toutes Pharmacies

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

Les accidents du travail

Nous avons dit que M. Trévis, inspecteur du travail, avait fait dimanche, devant les membres de la société de secours mutuels La Prévoyance, une très intéressante conférence sur les « Accidents du Travail ». Nous croyons utile pour nos lecteurs de revenir sur celle-ci :

Une conférence, a dit en substance M. Trévis, supposerait un conférencier ; il ne l'est pas. Elle supposerait également une préparation, le temps lui a fait défaut ; une étude complète et approfondie du sujet ; il ne voudrait pas imposer la tâche de l'écouter... un dimanche !

Il veut bien faire une « conférence » si l'on veut entendre par ce mot une leçon familière sur quelques points, susceptibles d'intéresser directement les auditeurs ou leurs proches et amis.

Il veut surtout que sa conférence soit une manifestation des sentiments qui ont présidé en haut lieu à la constitution récente du ministère du Travail et opéré la fusion des divers services de mutualité, d'assurance et de prévoyance sociales, de protection des travailleurs.

M. Trévis entre aussitôt dans le vif de son sujet. Parmi les dispositions de la loi sur les accidents, il parlera seulement de l'article 1er concernant le domaine d'application de la loi, de l'article 4 concernant les frais médicaux et le choix du médecin ; de l'article 11, ayant trait à la déclaration des accidents ; de l'article 13, qui touche à l'enquête du juge de paix pour ce qui intéresse la victime ; de l'article 15, qui détermine l'indemnité temporaire ; de l'article 17, sur les expertises ; de l'article 18, concernant la prescription de l'action en indemnité et enfin des articles 11, 30 et 31, sur les sanctions pénales.

Le conférencier fait un examen de la loi telle qu'elle est avec les modifications apportées au texte primitif du 9 avril 1898 par les lois du 22 mars 1902 et 31 mars 1905.

L'article 1er concernant le domaine d'application a été modifié d'abord par la loi du 30 juin 1899 qui a étendu l'application de la loi aux exploitations agricoles faisant emploi d'un moteur inanimé, puis par la loi du 12 avril 1906 qui a étendu cette application à toutes les exploitations commerciales.

M. Trévis insiste sur les propositions que M. le ministre du Travail vient de faire siennes et qui étendront la loi sur les accidents du travail à toutes les exploitations agricoles.

Abordant l'article 11, M. l'inspecteur du travail expose que la victime ou son représentant a intérêt à faire sa déclaration d'accident lorsque le patron s'est abstenu d'en faire, ou lorsque le certificat médical est insuffisant ; ou encore après consolidation, l'incapacité restant permanente, alors qu'elle n'était prévue que temporaire ; ou bien enfin lorsque l'incapacité permanente partielle est devenue totale ou a entraîné la mort.

Le certificat médical doit indiquer l'état de la victime, le caractère de la blessure, les suites probables et l'époque à laquelle il sera possible de mieux déterminer celles-ci. En cas d'enquête, la convocation est faite par lettre recommandée.

Les frais médicaux, pharmaceutiques, funéraires et d'hospitalisation sont à la charge du chef d'entreprise, réserve faite pour les fixations de maximum.

Le choix du médecin est libre ; l'accidenté peut prendre celui qui a sa confiance, le plus ordinairement le médecin de la famille ou un spécialiste réputé, dans les cas graves. Le bulletin remis au blessé au moment de l'accident, n'a que la valeur d'une médication ; il n'a aucune valeur légale.

Le chef d'entreprise peut, il est vrai désigner au juge de paix, un médecin chargé de le renseigner sur l'état de la victime, mais cette désignation doit être visée par le juge de paix. Cette visite ne peut avoir lieu qu'une fois par semaine et en présence du médecin traitant qui doit être prévenu deux jours à l'avance par lettre recommandée. Faute par la victime de se prêter à cette contre-visite, l'indemnité journalière est suspendue.

Le juge de paix, lorsque le certificat médical lui paraît insuffisant, peut désigner de lui-même un médecin et aussi commettre un expert, mais ce dernier ne peut être ni le médecin traitant ni celui de l'assurance ou du patron.

C'est à la protection tutélaire du juge de paix qu'il faut avoir recours dans tous les cas où les droits de la victime sont méconnus en matière d'incapacité temporaire.

L'indemnité temporaire est due jusqu'au jour où la victime se trouve soit complètement guérie, soit définitivement atteinte d'une incapacité permanente.

M. Trévis insiste sur l'importance du certificat médical de reprise du travail : L'expertise sur ce point peut être réclamée par le patron dans des conditions déterminées.

Ce que commande l'intérêt bien entendu du blessé au sujet de la reprise du travail, après consolidation de la blessure, c'est, puisqu'il a choisi son médecin, d'avoir en lui une confiance sans bornes. S'il ne le connaît pas, il doit lui faire connaître ses antécédents au point de vue de la santé, lui exposer la situation future par ce qui a trait à la possibilité de reprendre ou non le travail, le préjudice qui sera supporté. En outre, le blessé doit recommencer à travailler quand il le peut et seulement quand il le peut.

La victime ne doit se laisser influencer ni par la perspective de continuer à toucher des demi-salaires plus élevés que la rente qui serait allouée, ni par l'appât du salaire ancien maintenu à son taux par le patron. Les tribunaux ne se trompent plus à toutes ces roueries d'où qu'elles viennent.

En terminant, M. Trévis engage les accidentés à faire valoir leurs droits, à agir avec autant de modération et de franchise que d'énergie.

Les lois protègent, dit-il, mais à y recourir à tout propos, on les émousse. Le travailleur conscient de sa force doit l'employer à convaincre le patron que tous les petits moyens, d'ailleurs inépuisables, qui seraient employés à son endroit, ne valent pas la peine d'être utilisés.

Il doit le faire avec d'autant plus d'assurance qu'il peut être certain d'être soutenu par ceux qui ont charge d'appliquer les lois, quand ses intérêts auront été méconnus malgré ses efforts personnels.

DELEGATION CANTONALE

Les délégués de l'enseignement primaire des trois cantons de Tourcoing se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bourdon, inspecteur primaire.

Le bureau de la délégation a été constitué comme suit :

Canton Nord. — M. Masure-Six, ancien conseiller général et adjoint au maire, président ; M. Henri Bruneau, secrétaire.

Canton Sud. — M. Muller, de Linselles, président ; M. Dumoulin, secrétaire.

Canton Nord-Est. — M. Charles Delavaivre, président ; M. le docteur Leduc, secrétaire.

La commission a arrêté en principe la désignation des écoles ressortissant à chaque délégué cantonal. Le conseil départemental de l'instruction publique fixera définitivement ces attributions dans une de ses prochaines séances.

LA GREVE DE CHEZ VALENTIN-ROUSSEL

La grève des tisserands du tissage Valentin-Roussel, place Thiers, est stationnaire. Le patron s'obstine à ne pas recevoir les délégués grévistes qui se présentent pour une entrevue et exposer leurs légitimes revendications.

JEUNE MENDIANT

Les agents de police Poulain et Florin ont arrêté dimanche soir, le jeune Charles Declercq, 13 ans, demeurant 40, rue Jourdan qui mendiait sur la Grande-Place. Le jeune mendiant a passé une nuit au violon municipal ; il a ensuite été remis à ses parents, non sans avoir été vertement sermonné.

L'EPURATION

Les agents de sûreté Laverze et Destombes, en faisant une tournée dans les cabarets mal famés ont découvert à l'estaminet V..., rue du Midi, une jeune fille de 20 ans, Angèle C., qui n'était pas munie du certificat réglementaire de bonnes vie et mœurs.

Procès-verbal a été rédigé à la charge de la cabaretière et de sa servante.

VOL D'OUTILS

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, des individus se sont introduits dans une maison en construction de l'avenue de la Gare et ont dérobé divers outils de menuisier : équerres, niveau d'eau, etc., appartenant à deux ouvriers de M. Denoyelles, entrepreneur. L'un des volés, M. Elie Gesse, a déposé une plainte entre les mains de M. Pouzeron, commissaire de police du 1er arrondissement.

EXPLOITS D'IVROGNES

Dimanche soir, vers 11 heures du soir, 8 individus pris de boisson entrèrent à l'estaminet de M. Jean Vanmale, rue du Touquet, 55, et se mirent en devoir de tout bousculer. L'un des nouveaux venus, se rua sans mot dire sur un consommateur, M. Edouard Levas, 43 ans, jardinier et lui porta un coup de poing en pleine figure. Les individus sortirent ensuite de l'estaminet et brisèrent un panneau de la porte d'entrée de l'établissement. Ils disparurent ensuite.

M. Vanmale se rendit alors au poste de police et déposa une plainte. Les agents Battyn et Sleux se mirent sur les lieux et suivirent une enquête. Ils parvinrent à connaître six des individus. Ce sont les nommés Victor V..., cabaretier rue des Piats, les frères Charles et Louis V..., J. D..., Marceau, demeurant rue de la Croix-Rouge et Victor C..., demeurant 5, rue du Touquet.

ECOLE DES GARDES-MALADES

HYGIENE, EPIDEMIES, cours professé par M. le docteur Julien, directeur de l'Office sanitaire.

Cours du mardi 2 novembre :

Hygiène, sa définition, son but, ses moyens d'action.

La loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

Généralités sur les microbes.

LEURS RENTES

Chez Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, une tricoteuse, Maria Houzet, 21 ans, demeurant 29, rue de Flandre, en descendant un escalier, est tombé et s'est fait une entorse du pied droit. 8 jours de repos.

— Chez Masurel frères, un bâcleur, Albert Cornelis, 15 ans, demeurant rue de Madrid, a heurté le pied droit contre un butoir et s'est fait une contusion. 8 jours de repos.

— Chez Degryse fils, un ajusteur, Emile Rampelberg, 29 ans, demeurant à Halluin, s'est blessé en soulevant une machine. Quelques jours de repos.

— Chez Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, une apprentie piqueuse, Germaine Devriendt, 13 ans, demeurant à Mouvaux, s'est blessée au pied droit en tombant dans un escalier. 6 à 8 jours de repos.

— Chez Motte frères, filateurs de coton, un bobineur, Albert Goulon, 14 ans, demeurant à Berkem, en descendant une bobine, a été contusionné à l'index droit. 7 à 8 jours de repos.

— Chez Flipo fils, filateur, rue du Château, un batteur, Valentin Baly, 36 ans, demeurant à Mouscron, a marché sur du verre et s'est coupé au pied droit. 10 jours de repos.

— Chez Tiberghien, un mouleur, Cornélis Vandeputte, 22 ans, demeurant à Gand, a été brûlé à la main gauche par de la fonte en fusion. 6 à 7 jours de repos.

AU THEATRE MUNICIPAL

DIRECTION A. VIGUIER

Mercredi prochain, 21 novembre, LE COURRIER DE LYON ou la MALLE-POSTE, drame en 5 actes et 6 tableaux de MM. Moreau, Siraudin et Delacour.

Les principaux rôles seront tenus par MM. Portal, Giraud, Fertinel, Gasser, Elaudut et Mmes Person, d'Armonville, Janny, Loison, etc.

Bureaux à 7 heures et demie ; rideau à 8 heures.

La location est ouverte chez M. Flament, gérant du théâtre.

Prix des places : Fauteuils d'orchestre 3 fr. ; Parquet 2 fr. ; galeries 1 fr.

***

M. Viguier, le directeur du théâtre municipal, nous a donné dimanche une vraiment belle représentation. Nous avons reçu à ce sujet plusieurs lettres de nos lecteurs qui demandent de plus fréquentes représentations d'opéras.

Si celles-ci nécessitent plus de frais, une compensation est largement donnée par l'affluence du public. Nous en avons eu une preuve dimanche dernier. L'administration du théâtre a été obligée de refuser un grand nombre d'entrées, la salle étant archicomble.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 19 novembre 1906

Naissances. — Honorez Jean, rue de la Prairie, 5. — Carlier François, rue de l'Amidonnerie, 51. — Breyne Sidonie, rue Augereau, cour Lallemand, 46. — Ferret Marie, rue Desaix, 26. — Crupelandt Lucienne, Crupelandt Germaine, Bossuyt Henri et Lammeno Emile, rue Nationale, 122. — Hessenaere Raoul, rue du Haze, 84. — Preuvost Olga, rue Famelart, 11. — Leclercq René, rue de l'Espierre, 24.

Décès. — Florin Jules, 41 ans, employé, rue des Coulons, 58. — Vanderbiest Eugénie, 1 an, rue de Metz, 31. — Deremaux Edouard, 80 ans, rue de Lille, 121.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine 7.95 ; Bureau, 16.35 1696

LILLE

LILLE LA NUIT

Les deux premiers jours de la semaine ne sont généralement pas favorables à la tranquillité publique. Il n'y a malheureusement que trop de gens qui au lieu de rester tranquillement chez eux ou de se promener en famille, croient absolument nécessaire de faire des comparaisons multiples sur la valeur des consommations dans tous les cafés de leur connaissance.

A ce petit jeu là, la raison reste au fond des verres, la tête s'échauffe, on se prend de querelle avec le voisin sans savoir pourquoi on tire le couteau, et tout cela finit sur les bancs de la correctionnelle.

La nuit de dimanche à lundi a été particulièrement fertile en scènes de ce genre.

RUE DES SUAIRES

Vers 3 heures du matin, un rassemblement se formait subitement rue des Suaires. Un homme venait d'en frapper un autre de trois coups de couteau au visage, lui faisant d'horribles blessures. Des agents accourus au bruit arrêtaient l'agresseur et le conduisaient non sans peine au commissariat de permanence ou on dut l'enfermer de suite sans pouvoir l'interroger, tant son exaltation était grande.

Le blessé fut également amené au poste, ou un docteur vint lui donner les soins nécessaires à son état.

L'agresseur est un sujet belge, Joseph Verhaeghen, 37 ans, habitant à Bruges. Pendant toute la soirée il avait bu force consommations à l'estaminet Castel, rue de la Quennette. Vers deux heures il partit, mais revint quelques instants après, et demanda une consommation de 50 centimes. Lorsqu'il l'eut bue, il voulut partir sans payer. Sur la réclamation de Mme Castel, l'étranger se mit à l'insulter grossièrement. Le [illegible] et prit la fuite. M. Castel se mit à sa poursuite, et le rejoignit rue des Suaires.

Au moment où il mettait la main dessus, le belge se retourna brusquement et lui tailada par trois fois la figure avec un instrument que l'on croit être un canif réclame d'une marque de champagne. Ce couteau, malgré toutes les recherches n'a pu être retrouvé.

Les blessures de M. Castel quoique ne mettant pas sa vie en danger lui ont néanmoins fait perdre beaucoup de sang, et il est à craindre qu'il ne reste toujours défiguré.

RUE D'IENA

Vers deux heures, un terrassier, Jean de Guillonot, 26 ans, était attablé en compagnie de deux femmes dans l'estaminet situé au numéro 36 de la rue d'Iéna, lorsqu'un individu qui venait d'entrer lui chercha querelle, et lui jeta une chope à la tête. De Guillonot s'élança alors sur son adversaire avec lequel il sortit dans la rue.

Quelques instants après il rentrait le bras percé d'un coup de couteau.

L'inconnu qui a pris la fuite est activement recherché.

PORTE D'ARRAS

A la même heure, un sieur Marceau, cordonnier, rue du Tiers-Etat, rencontrait dans un estaminet situé au carrefour de la porte d'Arras, son voisin et client, Louis Bourlet, mineur, qui lui devait une petite somme. Sur la réclamation qu'il en fit, Bourlet se fâcha. Marceau se précipita alors sur lui, le jeta à terre et lui piétina le corps et la figure. Puis il prit la fuite.

Bourlet, qui souffre de violentes douleurs internes ayant porté plainte, son agresseur est activement recherché.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

PICKPOCKET EN UNIFORME. — Vers 1 heure du matin, le nommé Meurisse Léon, chauffeur à la Compagnie du Nord, demeurant rue du Chauffour, se trouvait à la gare dans la salle d'attente des troisièmes.

Devant prendre le train de 5 h. 40 pour Amiens il venait faire un somme en attendant.

L'annonce du train de 2 h. 47 pour la Belgique le réveilla, et il ne constata pas sans stupeur qu'il avait été volé. Montre en argent et porte-monnaie, contenant 45 francs, avaient disparu.

L'infortuné chauffeur avisa aussitôt le sous-chef de gare Duprez, qui fit rentrer les voyageurs déjà partis sur le quai et auxquels il demanda de vouloir bien se laisser fouiller.

Tous y consentirent de bon gré, sauf un soldat du 127e, Soudan Léon, 23 ans, 10e compagnie, à Condé, sur lequel, justement, dissimulés dans la plus discrète des cachettes, on découvrit les objets.

En dépit des protestations cyniques du pickpocket, il fut appréhendé et conduit au violon.

Là, il prétendit être innocent comme un petit Jésus. Le coup avait été fait, disait-il, par un camarade qui lui avait passé le butin.

Du reste — ce chevalier d'industrie aurait-il quelque délicatesse ? — il refusa de dénoncer ce camarade fantôme « parce qu'il est sous le coup de la relégation ».

Soudan n'en fut pas moins mis à la disposition du parquet qui l'a fait écrouer, le délit ayant été commis pendant une permission et relevant du tribunal civil.

C'est une vieille connaissance de la justice et aussi un des plus fidèles « Apaches de la Calotte ».

C'est sans doute, alors que d'honnêtes citoyens mariés, sont envoyés bien loin, grâce à ces antécédents, et à la recommandation de M. Delamé, que cet « ami » a dû d'être incorporé dans son pays d'origine et sur le théâtre de ses exploits.

UNION FRATERNELLE DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

L'Union Fraternelle des Instituteurs et Institutrices de l'arrondissement, aura sa réunion générale et sa fête traditionnelle le jeudi 6 décembre prochain, à DENAIN.

Les adhérents de l'U. F. étant nombreux à Denain on peut compter que cette journée sera au moins aussi intéressante que les précédentes réunions.

DENAIN

EN ROUTE. — Hier matin, agissant en vertu d'un mandat d'arrêt le condamnant par défaut, à deux mois d'emprisonnement pour vol, la police a arrêté et conduit à Valenciennes, le nommé Lehureau Jean, journalier, âgé de 32 ans.

LA CLOCHE DE BOIS. — Samedi soir, en rentrant chez lui, le sieur Balcuen, terrassier, boulevard de Bruxelles, constatait que ses locataires Devos Charles et sa concubine Maës Augusta, avaient abandonné la chambre qu'ils occupaient, emportant pour une vingtaine de francs d'objets mobiliers.

Sur plainte de Balcaen, la police a ouvert une enquête.

ANZIN

AUX AMATEURS. — Le sieur Drémaux, débitant, rue de St-Louis, informe les amateurs de jeu de piquet qu'il fera jouer le dimanche 25 novembre, à 6 heures du soir, 2 contre 2.

Deux lapins. — 5 francs gratis.

PAS-DE-CALAIS

SAINS-EN-GOHELLE

REVIENS POUPOULE ! — Delval Adelaïde a eu la désagréable surprise de constater la disparition d'une de ses poules. Dernièrement un coq lui avait été enlevé.

Aussi aujourd'hui elle porte plainte, soupçonnant fortement un de ses voisins.

ISBERGUES

PINCE. — Olivier Auguste sortait dernièrement de l'usine avec une brouette de coke, lorsqu'il fut surpris par le garde Decaesteker, de service pour la répression des nombreux vols qui se commettent dans les chantiers des aciéries.

Cet ouvrier n'a pu nier sa culpabilité et s'est vu dresser procès-verbal.

HERSIN-COUPIGNY

POUR LES INVENTAIRES. — Le brigadier Wilpotte, de la brigade d'Hersin-Coupigny, a reçu l'ordre d'envoyer à Hazebrouck les gendarmes de sa brigade pour maintenir l'ordre pendant l'opération des inventaires qui doivent se faire dans cet arrondissement.

LENS

ACCIDENT. — Un domestique au service de M. Bacquet, cultivateur, boulevard des Ecoles, Jules Giotte, 33 ans, a reçu au cours de son travail un coup de pied de cheval qui l'a atteint à la main, lui faisant une grave blessure.

MARLES

OU EST L'ARGENT ? — Une plainte vient d'être portée à la gendarmerie par Bernadan Georges, trésorier de la Société des Prévoyants de l'Avenir, qui n'a pas reçu plusieurs envois d'argent qui lui avaient été adressés de la section d'Auchel.

Les sommes détournées s'élèveraient à 100 francs environ.

MAZINGARBE

PAUVRE FOU ! — Sur une demande faite par le maire de la commune, Robillard Léon, 33 ans, sans profession, a été arrêté comme fou dangereux et conduit à l'hospice de Lens.

Vin Bravais ANEMIE CHLOROSE

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 19 novembre 1906
Présidence de M. SEE

DE LA CLARINETTE AU VIOLON il y a moins loin que ne le supposait sûrement Achille Yseux, 27 ans, peigneur, à Roubaix. Un de ces derniers jours, il abandonnait dans un cabaret son camarade Vanderchoylden, ouf !... avec lequel il buvait, puis revenant au domicile de son copain, s'introduisait dans sa chambre à l'aide d'une fausse clef.

Il fit un paquet de ce qui lui tomba sous la main, une boîte à clarinette, des vêtements, des souliers, etc., pour 35 francs environ.

Au moment où il sortait de la chambre, arriva le camarade qu'il avait si malhonnêtement semé.

Yseux lui lança une gifle qui fit voir trente-six mille chandelles au malheureux Vanderchoylden.

Volé, battu, pas content, il porta plainte et Yseux alla au violon.

— Que vouliez-vous faire de la clarinette ? interroge M. le président.

— M'amuser, jouer de la musique au cabaret, dit l'accusé.

— Et des vêtements, vous déguiser, sans doute ?

Cette petite farce coûte à Yseux quatre mois de prison. Et voilà comment l'histoire, commencée par la clarinette, continuée par le violon, finit par la grosse caisse.

AFFAIRE DE BOURSE. — Derruick Camille, 29 ans, peigneur à Roubaix, errait dans la gare-annexe de cette ville, en quête de n'importe quoi.

M. Beck, marchand de pommes de terre, déchargeait un wagon avec un ouvrier et, pressé par la besogne, pria Dewuick d'aller chercher un pot de bière pour lui et l'ouvrier qui l'aidait.

Dewuick fit la course, revint, toucha son salaire et partit... en emportant la bourse, contenant 15 francs, que le trop confiant négociant avait laissée dans la poche de son gilet déposé dans le chariot.

Dewuick devra changer de métier, car cette première affaire de bourse a mal tourné et lui vaut trois mois de prison pour lesquels il bénéficie du sursis.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, mes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est... Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHRONIQUE des SPORTS

LUTTE

LES TROIS TOURNOIS PARISIENS

Voici les résultats des luttes qui ont été disputées hier soir :

Au Casino de Paris

Sauerer (Allemand), 96 kilos, tombe Bain (Ecossais), 105 kilos, par un bras roulé, en 49 m.

Pilkow (Russe), 91 kilos, tombe Connelly (Ecossais), 93 kilos, par une prise d'épaule à terre, en 4 m. 14 s.

Salsano (Français), 108 kilos, tombe Jourdan (Français), 103 kilos, par un bras roulé, en 11 m. 50 s.

Lurich (Russe), 96 kilos, tombe Pytlasinski (Russe), 120 kilos, par un surpassé de ceinture à rebours, en 52 m. 14 sec. (temps total).

Zbysko (Polonais), 121 kilos, et Cyclop (Russe), 130 kilos, font match nul après 40 minutes de lutte.

Fristenski (Tchèque), 101 kilos, tombe Pougatchow (Russe), par un surpassé de prise d'épaule à terre, en 19 m. 26 s.

Aux Folies Bergères

Prix de Consolation. — Laurent de Lyon (Français), 120 kilos, tombe Lancoud (Suisse), 98 kilos, par une ceinture avant en 5 m. 22 s.

Santos Willis (Américain), 97 kilos, tombe Kahoutan (Hindou), 97 kilos, par un bras roulé à terre, en 7 m. 58 s.

Jimmy Esson (Ecossais), 11 kilos, tombe Aimable le Jeune (Français), 89 kilos, par une prise de tête à terre.

Championnat du Monde. — Vervet (Français), 106 kilos, et Pengal (Turc), 107 kilos, font match nul après 35 m. de lutte.

Padoubny (Russe), 120 kilos, tombe Aimable de la Calmette (Français), 120 kilos, par un surpassé de tête à terre, en 1 heure 3 m. 45 s.

Au Cirque Métropole

Maurice Gambier (Français), 90 kilos, tombe Georges le Marin (Français), 75 kilos, par un tour de bras à la volée, en 1 minute 30 secondes.

Maurice Deriaz (Suisse), 80 kilos, tombe Yves le Boulanger (Français), 73 kilos, par un bras roulé debout, en 7 minutes 15 secondes.

Wacker Isand (Russe), 88 kilos, tombe Louis Martin (Français), 73 kilos, par un pont écrasé, en 7 minutes 52 secondes.

Albert Bach (Belge), 9 kilos, tombe Abraham Elio (Américain), 73 kilos, par un ramassement de tête à terre, en 24 minutes 30 secondes.

Maurice Deriaz (Suisse), 80 kilos, tombe Maurice Gambier (Français), 90 kilos, par un ramassement de bras à terre, en 17 minutes 53 secondes.

CYCLISME

Au Vélodrome d'Hiver

Voici les résultats des épreuves qui ont été courues dimanche au vélodrome d'Hiver :

Prix d'Encouragement (5.000 mètres). — 1. Garapezzi ; 2. Gouzien ; 3. Harou.

Prix des Arts Libéraux (1.250 mètres). — 1. Thuau ; 2. Comès ; 3. Ingold ; 4 Hourlier.

Course pédestre (2.500 mètres). — 1. Ragueneau ; 2. Renard ; 3. Foulon ; 4. Hélandre. — Temps : 8. 1/5.

Match de vitesse. — Première manche : 1. Poulain ; 2. Ellegard, à une longueur et demie.

Deuxième manche : 1. Poulain ; 2. Ellegard, à une demi-longueur.

Match de demi-fond. — Première manche, 20 kil. : 1. Walthour (sur Clément), en 15 m. 48 s. 4/5 ; 2. Darragon, arrêté. — Deuxième manche 30 kil. : 1. Walthour (sur Clément) ; 2. Darragon, à deux tours et demi. — Temps : 24 m. 21 s. 1/5.

LE VELODROME LILLOIS AU SALON

La direction du Vélodrome Lillois a l'honneur d'informer ses actionnaires, abonnés, commissaires administratifs et sportifs qu'elle organise pour le dimanche 16 décembre un voyage à Paris à l'occasion du salon de l'automobile et du cycle. Ce voyage coûtera 11 francs (pour les voyageurs de 3e classe) ou 15 francs (pour les